

- Q1. Pour le travail proposé, le fournisseur devra-t-il posséder une vérification d'organisation désignée (VOD) valide émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)?**
- R1. La demande de renseignements (DR) vise la première phase du projet de recherche « Évaluation des risques du transport de matières radioactives ». Dans la première phase de ce projet de recherche, l'intention est d'utiliser des documents accessibles publiquement. Les phases suivantes peuvent exiger la possession d'une attestation de sécurité, mais pour le moment, la première phase ne l'exige pas.
- Q2. L'objectif éventuel consiste-t-il à procéder à une « évaluation complète des risques du transport » de matières radioactives, ou à élaborer une « méthodologie d'évaluation des risques du transport » de matières radioactives?**
- R2. L'objectif à long terme consiste à élaborer une méthodologie d'évaluation des risques de transport (ERT) et d'effectuer l'ERT. Cette DR a pour objet d'élaborer des arbres d'événements relatifs aux accidents de la route et de calculer les probabilités d'accident à l'appui de l'élaboration de la méthodologie.
- Q3. Le transport de matières radioactives est-il limité au transport routier ou ferroviaire, ou comprend-il le transport maritime et aérien également?**
- R3. Les matières radioactives sont transportées par tous les modes; routier, ferroviaire, maritime et aérien. Pour cette DR, la tâche consiste à élaborer des arbres d'événements pour le transport routier seulement. Une phase ultérieure du projet comprendra le transport ferroviaire. Le transport maritime et aérien pourrait suivre.
- Q4. La CCSN est-elle seulement préoccupée par les « accidents routiers » et les « accidents ferroviaires » et l'analyse des données statistiques connexes, ou est-elle aussi préoccupée par les menaces délibérées contre les matières transportées?**
- R4. Cette DR ne comprend pas les menaces délibérées contre les matières transportées. Pour cette DR, la tâche consiste à élaborer des arbres d'événements pour le transport routier seulement.
- Q5. L'évaluation des risques de transport comprendra-t-elle un examen et des recommandations liés au plan de sécurité du transport de la CCSN?**
- R5. Non.
- Q6. L'évaluation des risques de transport sera-t-elle effectuée pour les matières nucléaires de catégorie I, II ou III?**
- R6. Les arbres d'événements doivent être élaborés à partir des données disponibles sur le transport routier, y compris le transport de toutes les matières radioactives.

**Veillez noter que la date de fermeture de cette DR a été prolongée jusqu'au 19 août 2016**